DRAAF AUVERGNE-RHONE-ALPES
BILAN D'ACTIVITÉ 2018

draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Février
2019

ÉDITORIAL

Votée à une large majorité, la « loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous » a clos la première étape des États généraux de l'alimentation organisés par le Gouvernement. Des ordonnances sont adoptées les unes après les autres pour compléter le nouveau paysage législatif de l'agriculture.

Le premier objectif reste de faciliter la création de valeur pour le secteur de la production, au bénéfice d'un revenu digne et équitable pour les agriculteurs.

Le deuxième objectif est de répondre mieux aux attentes de la société qui évoluent rapidement.

En région, nous avons choisi de rencontrer régulièrement l'ensemble des filières pour répondre à ces attentes. Le volet agricole du Grand plan d'investissement (GPI) conçu par le Gouvernement a vocation à être l'outil financier principal pour la nouvelle transition agricole dès le début de l'année 2019.

En 2018 aussi, l'objectif d'un retour au calendrier normal des aides de la PAC a été atteint : plus de 90 % des aides 2018 ont été versées avant le 31 décembre, pour un montant proche du milliard d'euros. La résorption des retards cumulés de ces dernières années devrait s'achever dans les premiers mois de l'année 2019.

L'année 2018 a été enfin marquée par une situation climatique inédite, révélatrice parmi d'autres des risques engendrés par un dérèglement devenu évident. Après un printemps plutôt bien arrosé, la pluie n'est plus tombée sur une grande partie de la région, de juillet aux premières gelées de novembre.

Si le régime des calamités agricoles répond d'ores et déjà en partie aux besoins des éleveurs en trésorerie en ce début d'année 2019, nos préoccupations sont tout autres à long terme : il faut impérativement sécuriser la ressource en eau partout où cela est possible, dans une perspective d'aménagement durable des territoires, l'usage agricole de l'eau n'étant que l'un des usages parmi beaucoup d'autres.

Michel SINOIR,
directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes

MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE
DRAAF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE : LA FEUILLE DE ROUTE DE LA DRAAF

Dans le contexte d'une DRAAF reconfigurée à la suite de la fusion des régions en 2016, la direction a souhaité se doter d'une feuille de route pour les trois années à venir afin de développer une culture d'appartenance commune à la DRAAF, favoriser la transversalité au sein de la structure et améliorer les conditions de travail des agents.

Cette démarche s'est concrétisée dans le projet « mieux travailler ensemble ». Animés par un groupe projet au sein duquel l'ensemble de la communauté de travail est représentée, les travaux conduits tout au long de l'année (séminaire « agents », séminaire de l'encadrement, interviews), ont permis une expression collective des attentes des personnels de la DRAAF. Un plan d'actions a été articulé autour de trois axes relatifs à la qualité de vie au travail, à la transversalité ainsi qu'au rayonnement de la DRAAF et à l'amélioration des pratiques managériales.

Ce projet se poursuit en 2019 et favorise l'émergence d'une réelle dynamique collective autour de la mise en œuvre des actions qui en découlent. En effet, ce sont pas moins de 20 « pilotes », membres de la communauté qui se sont engagés à faire vivre le projet et à conduire chacun pour ce qui le concerne, un chantier relatif à une action.

SOMMAIRE

4 | FILIÈRES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES
8 | BILAN DES AIDES
10 | LES PROJETS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
14 | AGROÉCOLOGIE | PRODUISONS AUTREMENT
18 | TERRITOIRES DE MONTAGNE
22 | ALIMENTATION
23 | SANTÉ ET PROTECTION ANIMALE
24 | SANTÉ DES VÉGÉTAUX
25 | SANTÉ DES FORÊTS
26 | FORÊT BOIS ÉNERGIES
30 | ENSEIGNEMENT AGRICOLE
32 | INFORMATION STATISTIQUE, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIALE

LA SUITE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION

Au niveau national : la loi est votée

Les EGA qui se sont déroulés en 2017 ont abouti à l'adoption le 30 octobre 2018 de la « loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ».

EN RÉGION : LA POURSUITE DES TRAVAUX

Avec les filières

Le gouvernement a sollicité les interprofessions pour qu'elles élaborent des plans de filière nationaux en lien avec les recommandations et conclusions des différents travaux menés dans le cadre des EGA. Ainsi ce sont 27 plans de filière qui ont été déposés, couvrant les principales filières animales et végétales.

Chaque filière affiche des objectifs collectifs concernant la contractualisation, la restructuration, la montée en gamme, l'environnement, la prise en compte des attentes de la société, la recherche, en ciblant les investissements nécessaires à la création de valeur et la transformation des modèles de production, en réponse aux attentes des consommateurs.

En Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont 15 plans de filière régionaux qui ont été signés en 2017 et 2018. Ils concernent les domaines suivants : bovins lait, bovins viande, ovins viande, caprins ovins lait, équins, volailles, porcs, lapins, aquaculture, apiculture, fruits, horticulture, plantes à parfum aromatiques et médicinales, viticulture, châtaigneraies.

Un premier regard croisé entre ces deux niveaux de plans de filière montrent qu'un certain nombre de thématiques des plans de filière nationaux ne se retrouvent pas forcément dans les plans de filière régionaux, comme l'agro-écologie, l'évolution de la production biologique et des signes de qualité (montée en gamme), le bien-être animal, la RHD (Restauration Hors Domicile).

La DRAAF a entamé un processus de rencontres et de travail avec les interprofessions locales afin d'identifier des actions cibles qu'elles pourraient mener en vue d'une meilleure adéquation entre les deux niveaux des plans de filière.

Déclinaison du volet agricole du Grand Plan d'Investissement (GPI)

Dans le prolongement des EGA et notamment de l'atelier 14 qui traitait des investissements et de l'accompagnement technique et de la recherche, le volet agricole du GPI, doté de 5 milliards d'euros au niveau national, doit permettre d'accompagner les orientations stratégiques des plans de filière par la mise en œuvre de projets concrets dans les territoires. Il est construit autour de cinq priorités

Viste de l'ambassadeur GPI le 8 novembre 2018 dans le Rhône.
Photo : Draaf Auvergne-Rhône-Alpes

transversales d'investissement : l'agro-écologie et la réduction des intrants, le bien-être animal et la sécurité sanitaire des élevages, l'indépendance protéique, la production d'énergies renouvelables et les économies d'énergie, la santé des travailleurs et les conditions de travail.

Il se décline en trois grands axes :

- transformation de l'amont agricole et forestier,
- amélioration de la compétitivité de l'aval agricole et forestier,
- innovation et structuration des filières.

La DRAAF s'est positionnée comme animateur du GPI et de son déploiement en région, en lien avec les principaux opérateurs : FranceAgriMer (FAM), Conseil régional, agences de l'eau, BPI France, Caisse des dépôts et consignation (CDC), ADEME.

Après une première réunion le 26 septembre 2018 en vue de présenter le GPI, elle a organisé la visite en région de l'ambassadeur du GPI, Olivier ALLAIN, le 8 novembre 2018. Il s'agissait de faire connaître aux professionnels les outils et les financements mobilisables (subventions, fonds de garantie, avances remboursables...) et de faciliter l'émergence de nouveaux projets.

Ces rencontres ont permis de constituer un réseau des opérateurs de terrain en capacité de faire émerger des projets d'investissements significatifs. Il a aussi permis de tisser des liens avec les opérateurs principaux dont les relations avec la DRAAF étaient jusqu'à présent quasi inexistantes comme pour BPI France et CDC.

ACCOMPAGNEMENT DE LA FILIÈRE AGRO-ALIMENTAIRE

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

Grâce au dispositif d'aides aux investissements immatériels (DINAII), la DRAAF accompagne des projets collectifs autour de la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) agroalimentaires. Ce fond, doté de près de 400 000 € par an en Auvergne-Rhône-Alpes, encourage les actions d'optimisation de la performance industrielle des PME/TPE via des actions de conseil, de formation et de capitalisation d'expériences.

En 2018, le coût total des projets éligibles est de 803 000 € pour un financement total de la DRAAF de 381 000 €, soit près de 50 % de taux d'aide en moyenne. Les projets concernent la formation de techniciens de maintenance, l'amélioration de l'attractivité des métiers de l'agro-alimentaire, la valorisation des circuits-courts industriels, la mutualisation logistique, l'innovation numérique ou encore l'export. Cette année, au-delà des porteurs habituels du DINAII, de nouveaux bénéficiaires se sont portés candidat tels le Cluster Bio, l'ISARA, ALIMENTEC ou la CCI du Cantal, démontrant ainsi l'intérêt croissant des acteurs de la filière agroalimentaire pour ce dispositif d'aide.

SUIVI DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ (DOMAINES RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT-INNOVATION)

En parallèle, la DRAAF assure le suivi de deux pôles de compétitivité en région : Céréales Vallée et Terralia. Ces structures réalisent des actions de recherche, développement et innovation.

En 2018, les pôles ont dû répondre à la phase IV de labellisation déployée par la direction générale des entreprises du ministère de l'économie et des finances. L'objectif est de rendre plus lisible la politique des pôles au niveau national en réduisant notamment leur nombre. Les critères de sélection laissant peu de chance à la recevabilité d'une candidature unique de Céréales Vallée en raison de sa taille, la DRAAF a soutenu une démarche de rapprochement avec le pôle Terralia et Végépolys en Pays de la Loire.

Céréales Vallée a procédé à une fusion avec le cluster Nutravita pour apporter une réponse dans le domaine de la santé humaine. Le rapprochement avec Végépolys est en cours, sous forme de fusion absorption, ce qui permet au futur pôle de respecter les critères de sélection (chiffres d'affaires, adhérents, taille, financement). En revanche, la fusion avec Terralia n'a pas pu se réaliser mais la création d'un Hub végétal entre les trois entités de départ est une première réponse à la demande de rapprochement.

Photo : Draaf Auvergne-Rhône-Alpes

LA FILIÈRE VITI-VINICOLE

L'OCM vin (Organisation commune de marché) apporte un soutien à la filière vitivinicole au travers de quatre mesures : l'investissement pour les entreprises de vinification, la restructuration du vignoble, la promotion vers les pays-tiers et l'aide à l'élimination des sous-produits (distillation). Ces dispositifs sont pilotés et gérés par FranceAgriMer. Le service FranceAgriMer de la DRAAF est chargé de la mise en œuvre de deux mesures :

➲ La mesure Aide à l'investissement vise à améliorer la compétitivité de l'ensemble des entreprises du secteur viticole. Elle est ouverte sous forme d'appels à projets annuels.

➲ La mesure Restructuration permet d'accompagner l'adaptation du vignoble, soit en modifiant l'encépagement pour mieux répondre au marché, soit en modifiant le mode de conduite du vignoble.

A noter que depuis la campagne 2016/2017, la télédéclaration est devenue obligatoire pour les demandes d'aide à la restructuration du vignoble (Viti-restructuration) et à l'investissement (Viti-investissement) ainsi que pour les demandes de paiement.

AUTORISATIONS DE PLANTATION

Le service FranceAgriMer est également en charge de la délivrance des autorisations de plantation du vignoble. Le nouveau système est entièrement dématérialisé depuis 2016 (vitiplantation). Cette mission est assurée en lien avec l'INAO et les services de la viticulture des DGDDI (douanes).

BOIS ET PLANTS DE VIGNE SOUS ACCRÉDITATION

FranceAgriMer est chargé de la certification des bois et plants de vigne, de la délivrance des passeports sanitaires pour les bois et plants de vigne ainsi que les contrôles afférents. Concernant cette dernière mission, FranceAgriMer est accrédité par le COFRAC (norme ISO 17020).

OCM Vin

▶ **aide à la restructuration du vignoble :**
730 dossiers, 907 ha restructurés au titre de la campagne 2017/2018
4,7M€ d'aide versés sur l'exercice FEAGA 2017/2018

▶ **aide à l'investissement :**
129 dossiers déposés sur l'appel à projets 2018 pour 7 M€ d'aide demandée (en cours d'instruction)
4,5 M€ d'aide versés sur l'exercice FEAGA 2017/2018

▶ **aide à l'investissement :**
- 53 millions de plants traditionnels mis en œuvre en 2018 par 76 pépiniéristes sur la région.

SOUTIEN DES AGRICULTEURS FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES

CALAMITÉS AGRICOLES : PRÈS DE 30M€ POUR LA CAMPAGNE 2017

Les aléas climatiques de 2017 (gel printanier sur les fruits et en pépinières, sécheresse sur fourrage) ont conduit à la mise en œuvre du dispositif des calamités agricoles sur la majeure partie des départements, ainsi qu'à des dégrèvements de taxes sur le foncier non bâti. 17,2 M€ ont ainsi été versés aux exploitants touchés par la sécheresse. En 2018, suite aux épisodes successifs de gel sur fruits, d'excès d'eau puis de sécheresse importante, des dossiers de demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles ont à nouveau été déposés par les DDT, après un travail de concertation interdépartementale.

CHARTE DE L'ACHAT PUBLIC LOCAL

LA FILIÈRE HORTICOLE

« HORTICULTEURS, PAYSAGISTES ET COLLECTIVITÉS S'ENGAGENT »

La charte de l'achat public local, animée par la DRAAF, engage tous ses acteurs à promouvoir un approvisionnement local, de qualité et responsable dans la réalisation des aménagements paysagers d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elle compte aujourd'hui 142 signataires dont 68 collectivités locales, et contribue ainsi à soutenir l'ancrage territorial et le développement économique de cette filière. Dans le cadre du programme d'actions de la charte, une rencontre a été organisée par la DRAAF et les professionnels le 22 novembre 2018 sur le thème « Le sourcing dans les achats publics : Quelles bonnes pratiques pour acheteurs et fournisseurs ? ». A partir d'échanges concrets et de retours d'expérience, les acheteurs publics et les opérateurs privés ont pu approfondir ensemble ce nouveau levier d'actions du code des marchés publics.

1,5 MILLIARD D'EUROS VERSÉS À L'AGRICULTURE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES PAR L'ÉTAT ET L'UNION EUROPÉENNE AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

Aides versées au titre de l'année 2017 par financeur et par nature d'aide

Nature de l'aide - Montants versés en €		Financeur		
		État	Union Européenne	Total
1er pilier	Aides découplées	-	586 550 359	586 550 359
	Aides couplées	-	159 799 421	159 799 421
	Total	-	746 349 780	746 349 780
2ème pilier Surface	Agriculture biologique	5 028 209	14 504 450	19 532 658
	Assurance récolte	-	6 908 619	6 908 619
	ICHN	78 653 675	235 960 598	314 614 273
	MAEC	2 963 645	7 752 819	10 716 464
	Total	86 645 529	265 126 486	351 772 015
2ème pilier Hors surface	Modernisation des exploitations	7 372 475	13 432 404	20 804 879
	Pastoralisme	4 042 238	4 086 488	8 128 726
	Installation	2 488 604	9 954 417	12 443 021
	Autres aides 2ème pilier - hors surface	135 101	644 718	779 818
	Aides IAA et autres filières	-	2 714 313	2 714 313
	Total	14 038 418	30 832 339	44 870 757
Aides aux filières	OCM Viticulture	-	15 943 104	15 943 104
	OCM fruits et légumes	-	4 399 934	4 399 934
	OCM lait	-	13 737	13 737
	Programme apicole	-	482 192	482 192
	Aides IAA et autres filières	395 198	790 641	1 185 839
	FranceAgriMer – CPER	39 920	-	39 920
	FranceAgriMer - Autres aides nationales	4 788 834	-	4 788 834
	Total	5 223 952	21 629 608	26 853 560
Prise en charge de cotisations sociales	Installation	47 303 891	-	47 303 891
	Exonération Fillon	92 118 229	-	92 118 229
	Autres exonérations	7 190 303	-	7 190 303
	Installation	3 759 374	-	3 759 374
	CICE production et services	148 500 000	-	148 500 000
	Total	298 871 797	-	298 871 797
Autres aides d'État non cofinancées	Installation	26 125 795	-	26 125 795
	Modernisation des exploitations	386 382	-	386 382
	Développement Agricole	10 430 919	-	10 430 919
	Pastoralisme	360 355	-	360 355
	Agriculture Biologique	5 790 743	-	5 790 743
	Exonération de taxes	14 112 774	-	14 112 774
	Reconversion et redressement	147 831	-	147 831
	Remplacement de congés	1 944 236	-	1 944 236
	Total	59 299 034	-	59 299 034
Aides de crise	Aides de crise (FAM)	4 824 380	-	4 824 380
	Calamités agricoles	30 303 146	-	30 303 146
	Total	35 127 526	-	35 127 526
Total Auvergne-Rhône-Alpes		**499 206 256**	**1 063 938 214**	**1 563 144 469**

Apport de trésorerie (ATR) : ATR MAEC et Agriculture biologique exclusivement

LE BÉNÉFICE DE LA PAC 2014-2020 POUR LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES SE CONFIRME EN 2017

Les aides versées aux exploitations agricoles d'Auvergne-Rhône-Alpes en lien avec leurs surfaces agricoles et leurs productions ont augmenté entre 2013 (PAC 2007-2013) et 2017 de 9 %. Les principaux mécanismes ayant contribué à cette augmentation des aides versées sont :

- pour le premier pilier : la mise en œuvre du paiement redistributif (paiement complémentaire sur les 52 premiers hectares) qui a permis de compenser assez largement le repli observé entre 2013 et 2015 du fait du transfert de crédits du premier pilier vers le second pilier associé à la mise en œuvre de la PAC 2014-2020 ;
- pour le second pilier, la revalorisation des montants versés au titre de l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).

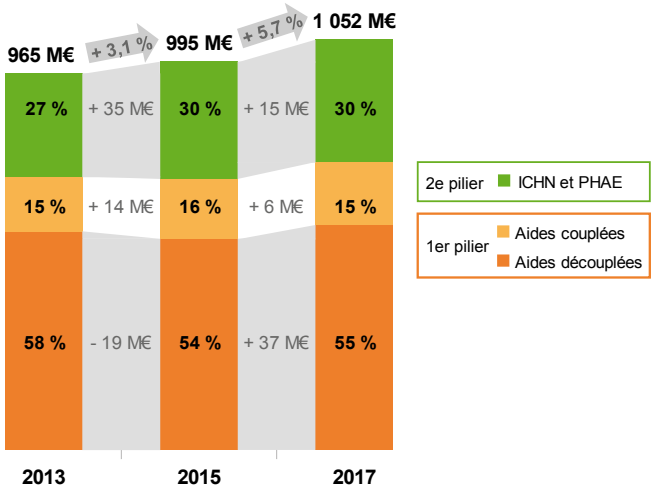

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) - Traitement SSP

GLOSSAIRE DES AIDES

1er pilier	Aides directes (Aides découplées = DPB, paiement redistributif, paiement vert, paiement additionnel pour les JA, Aides couplées animales (ABA, ABL, VSLM, Aide Ovine, Aide Caprine) et végétales)
2ème pilier - surface	Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel, Assurance récolte, MAEC et Soutien à l'Agriculture Biologique (SAB)
2ème pilier - hors surface	Installation (Dotation Jeune Agriculteur, Prêts Bonifiés), Modernisation (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, Méthanisation, Transformation), Aide aux IAA, Diversification, Diffusion de connaissance, Promotion, Pastoralisme...
Aides aux filières	OCM : Organisation Commune de Marché (Viticulture et Fruits & Légumes, lait) / CPER : Contrat de projet Etat-Région (crédits gérés par FranceAgriMer : appui technique, expérimentation, animation, investissement...) / FranceAgriMer en soutien aux filières (Lait Montagne, rénovation des vergers, investissements de mise aux normes, investissement IAA, serres horticoles, promotion...)
Prise en charge de cotisations sociales	Prise en charge de cotisations sociales dans le cadre de la loi Fillon, du soutien à l'installation (avantages sociaux accordés par la MSA aux jeunes installés sur 5 ans), ainsi que sur les Travailleurs Occasionnels Demandeurs d'Emploi et les heures supplémentaires / CICE production et services
Autres aides d'État non cofinancées	Agriculture Biologique : animation et crédit d'impôts / Développement agricole : CASDAR / Exonérations de taxes : dégrèvement TFNB et TIPP - Installation : AITA, bourse de stage et tutorat, abattement de l'impôt sur le bénéfice
Aides de crise	Calamités agricoles reconnues pour 2017 - Aides de crise : FAC PCREA, Influenza aviaire 2016, FAC fruits et légumes et céréales, aide de trésorerie aux producteurs de lait de vache

SOURCES DES DONNÉES | Les montants présentés sont pour partie estimés

1er pilier	Données ASP. Paiements campagne 2017 au 07/10/2018
2ème pilier - Surface	Données ASP : ICHN, assurance récolte -Paiements campagne 2017 au 07/10/2018, MAEC-SAB-estimation sur la base des montants payés campagne 2015 et campagne 2016 au 09/11/2019
2ème pilier - Hors surface	Données ASP - Extraction OSIRIS. Paiements année civile 2017
Aides aux filières	OCM Fruits&Légumes - Données FranceAgriMer. Paiements année 2017 / OCM Viticulture - Données FranceAgriMer. Paiements année 2017 Aides nationales FranceAgriMer : Paiements année civile 2017
Prise en charge de cotisations sociales	Données 2017 non disponibles au moment de la publication. Reprise des données 2016.
Autres aides d'Etat	AITA et Etat non cofinancé : Données ASP - Extraction OSIRIS. Paiements année civile 2017 Crédits d'impôts et remboursement de taxes : Données DRFIP. Paiements année civile 2017 CASDAR : Prise en compte uniquement des crédits bénéficiant directement à des structures de Auvergne-Rhône-Alpes – paiements année civile 2017
Aides de crise	Calamités agricoles : Données DRAAF. Crédits validés par CNGRA pour calamités reconnues pour 2017 FranceAgriMer – paiements année civile 2017"

INSTALLATIONS DES JEUNES AGRICULTEURS

Les nouvelles modalités de calcul de la dotation jeune agriculteur (DJA) mises en place en juin 2017, ont porté leurs fruits. Le nombre de DJA a progressé pour atteindre 724 DJA en 2018 avec un montant moyen de DJA de 44 000 €.

Les départements qui ont réalisé le plus d'installations de jeunes agriculteurs avec DJA en 2018 sont ceux de l'ancienne région Auvergne ainsi que la Loire et le Rhône. La majorité des installations se fait en zone de montagne (70 % des installations), la moitié des installations concerne l'élevage bovin ; la part des installations hors cadre familial progresse (35 % en moyenne) mais elle atteint 60 % dans le Rhône et la Haute-Savoie.
La moitié des jeunes qui s'installent réalisent plus de 300 000 € d'investissement de reprise et de modernisation. Ces coûts sont pris en compte dans le calcul de la DJA car les agriculteurs qui doivent supporter des investissements de plus de 100 000 € voient leur DJA majorée, ce qui compense notamment la disparition des prêts bonifiés.

En plus de la DJA, l'État a consacré en 2018 un budget de 2,2 millions d'€ pour les 9 mesures d'accompagnement de l'installation : 2 mesures orientées sur la transmission et les cédants (diagnostic et transmission à un JA après inscription au RDI) et 7 mesures orientées sur l'installation et les jeunes agriculteurs (PAI, PPP, stage 21h, suivi du nouvel exploitant, bourse de stage, indemnité du maître exploitant, communication et animation).

Le budget global de l'État et du FEADER consacré à l'installation et à la transmission a atteint 35,8 millions d'euros en 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes (9 millions € de l'État et 26,8 millions € de FEADER).

La mise en œuvre du schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA)

Le processus d'élaboration du schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) Auvergne-Rhône-Alpes a été conduit à son terme après une phase de concertation avec les partenaires, en lien étroit avec les DDT.
En vigueur depuis le 3 avril 2018, le SDREA définit les critères des autorisations et des refus qui sont proposés par le service instructeur DDT selon les priorités suivantes :

- favoriser l'installation et la transmission d'exploitations agricoles viables et pérennes,
- maintenir et développer les productions spécialisées à forte valeur ajoutée et développer de nouvelles activités génératrices de valeur ajoutée et de revenus supplémentaires pour l'exploitation,
- contribuer à la vitalité des zones rurales par la création et le maintien d'emplois liés à l'agriculture,
- prendre en compte les contributions positives de l'agriculture à l'environnement, notamment en encourageant le développement de l'agriculture biologique,
- favoriser une meilleure autonomie des exploitations,
- conserver des productions agricoles diversifiées,
- préserver la destination agricole du foncier,
- favoriser l'aménagement et la restructuration parcellaire,
- éviter le démembrement d'exploitations viables,
- éviter l'agrandissement et la concentration d'exploitations excessifs,
- encourager le développement d'une agriculture de qualité notamment les produits sous signe d'identification de la qualité ou de l'origine (SIQO),
- prendre en compte des spécificités de l'agriculture de montagne avec la mise en valeur collective des zones pastorales.

Une grille de priorisation des projets est appliquée. Elle tient compte du type d'opération (installation, confortation et restructuration), de la surface agricole pondérée selon la nature des productions agricoles et du montant des revenus extra-agricoles du demandeur, du nombre d'actifs de l'exploitation et de la distance entre la parcelle et le siège de l'exploitation.
Enfin, les règles du SDREA sont étendues aux opérations SAFER qui conduisent à la mise en valeur des terres agricoles, notamment les rétrocessions.

Photo : Draaf Auvergne-Rhône-Alpes

PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE

En Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont 32 000 ha de surfaces naturelles, agricoles et forestières qui ont été consommées entre 2006 et 2015. Rapportée au nombre de nouveaux habitants, la ressource foncière consommée en moyenne est de 600 m² par nouvel habitant. Toutefois, cette moyenne cache de grandes disparités entre territoires comme le montre la carte ci-après.

La DRAAF s'est associée à la DREAL pour la réalisation d'un document à vocation pédagogique qui expose les enjeux à préserver la ressource foncière et propose un nouveau modèle de développement à décliner selon trois axes : mobiliser les espaces déjà urbanisés, conforter la connaissance fine du territoire et des besoins, façonner des projets durables et de qualité. Ce document est disponible sur le site de la DRAAF.

Par ailleurs, la DRAAF a poursuivi ses travaux d'animation du réseau régional d'échange des CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers) chargées de formuler des avis sur les documents d'urbanisme élaborés par les collectivités. En 2018, elle a réalisé, en collaboration avec les DDT, une note méthodologique sur l'élaboration de l'étude préalable et les modalités d'évaluation des mesures de compensation agricole. Ces mesures concernent les projets consommant du foncier agricole soumis à étude d'impact environnementale.

La ressource foncière consommée par le nouvel habitant

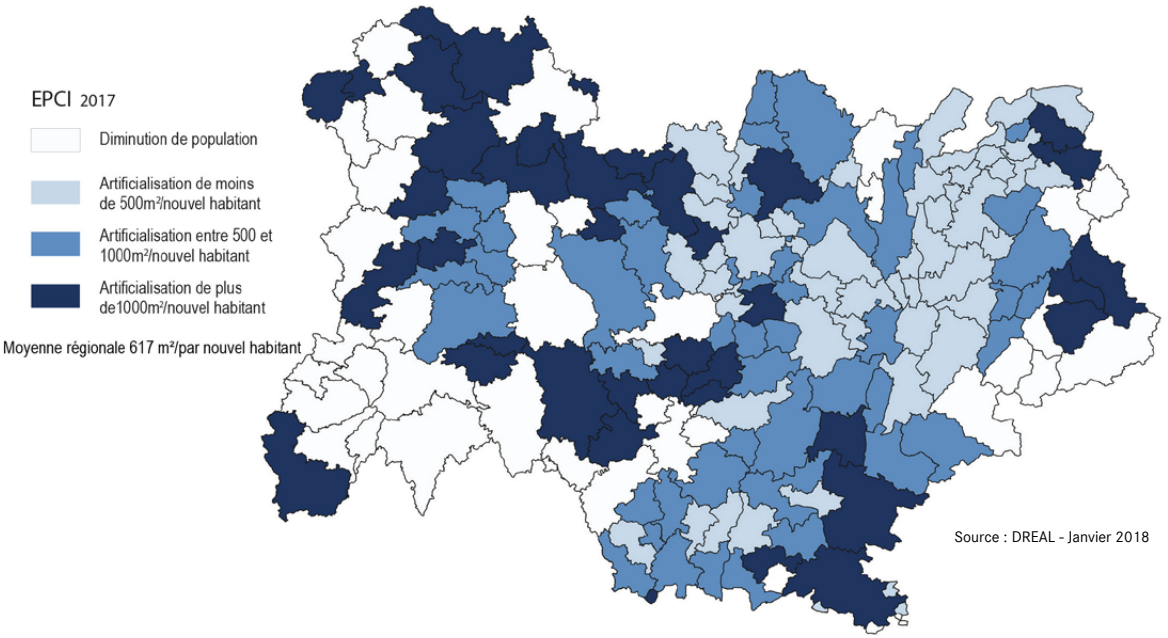

Source : DREAL - Janvier 2018

RÉPONSE RÉGIONALE AUX APPELS À PROJETS DE FRANCEAGRIMER

Dans le cadre de l'axe 3 du GPI (innovation et structuration des filières), FranceAgriMer a lancé, au niveau national, un appel à manifestation d'intérêt visant à accompagner le développement et la transformation des filières sous forme d'aide à l'investissement immatériel. Trois projets en région ont retenu l'attention de la DRAAF.

➲ **AOP SAINT NECTAIRE** : Plan élaboré par l'interprofession du Saint Nectaire à l'horizon 2025, qui s'appuie sur les différents acteurs de la filière (producteurs, collecteurs, transformateurs, affineurs, distributeurs, consommateurs). Ses objectifs : augmentation de la production, valorisation de l'AOP sur le marché, régulation de l'offre et répartition équitable de la valeur, mobilisation des acteurs de la filière et évolution de la gouvernance.

➲ **PROJET TERRITORIAL DE LA BRESSE** : Dans le cadre de la réforme des ZDS, la chambre d'agriculture de l'Ain a listé les projets susceptibles de compenser les pertes dues à cette réforme dans ce territoire. Les opportunités qui se dessinent relèvent de l'approvisionnement en protéines, avec des projets de productions d'œufs, de porcs, de lait sous SIQO ou marques. Il s'agit de construire une approche globale et territoriale de l'autonomie protéique et d'engager des investissements nécessaires à la production et la transformation des protéines pour une utilisation en élevage.

➲ **LABORATOIRE D'INNOVATION TERRITORIALE (LIT) GRANDES CULTURES EN AUVERGNE** : Initiative de la coopérative Limagrain associant un écosystème d'acteurs de R&D et de formation publics et privés particulièrement dense (IRSTEA, INRA, VetAgroSup, ARVALIS), des structures d'accompagnement à l'innovation ainsi que des collectivités. Ce projet est porté par le pôle de compétitivité Céréales Vallée et vise à utiliser une approche d'innovation participative et ouverte, de type leaving lab, de manière à concevoir, développer et expérimenter des solutions innovantes basées sur les principes de l'agro-écologie, de l'agriculture de précision, de la bio-économie en réponse aux besoins de multi performance des exploitations agricoles. Sur un territoire de 300 000 ha et avec 4 000 exploitations agricoles concernées, l'objectif est de créer une infrastructure numérique et technologique capable de générer des données agro-environnementales nécessaires à l'évaluation des innovations en conditions réelles et à des analyses à l'échelle du territoire.

LE PLAN DE COMPÉTITIVITÉ ET D'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (PCAEA)

1 165 projets de bâtiments ont été aidés en Auvergne-Rhône-Alpes, représentant 175,4 M€ de travaux et 56,5 M€ de subventions (28,4 M€ de FEADER et 28 M€ de contrepartie nationale, dont 9 M€ de crédits de l'État). La mobilisation de l'État aux côtés des autres financeurs (conseil régional, conseils départementaux, agences de l'eau), a permis de sélectionner 95 % des dossiers, représentant 97,6 % des subventions demandées.

AIDE AUX CUMA

Le dispositif national d'aide aux CUMA (DINA-CUMA) prend de l'ampleur :

➲ 88 conseils stratégiques sur la région (5 % des CUMA), subventionnés à hauteur de 128 084 € par l'État ; l'objectif est la réalisation d'un plan d'actions pour améliorer les performances économiques, sociales et environnementales.

➲ 8 projets de bâtiments en cours de réalisation, aidés à hauteur de 289 403 € (État et FEADER).

LES GIEE
PROMOUVOIR L'AGRO-ÉCOLOGIE DANS LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, LA RECHERCHE-INNOVATION ET LA FORMATION

Un mot-clé : diversité

➲ de la structure porteuse du GIEE : association, GIE, CUMA, coopérative, ADEAR, GAB, CETA, GDA, SARL, SAS,

➲ de la structure d'accompagnement : chambre d'agriculture, bureau d'études, CUMA, ADEAR, association, GAB, collectivité (dont PNR), coopérative,

➲ de la durée moyenne du projet : 4 ans 1/2 (3 à 8 ans),

➲ des systèmes de production : maraîchage, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, grandes cultures, viticulture, élevage, polyculture-élevage,

➲ des thématiques abordées dans les projets de changement de pratique : systèmes autonomes et économes en intrants, autonomie alimentaire des élevages, méthanisation, échanges agriculteurs – éleveurs, conservation des sols, diversification des assolements – allongement des rotations, gestion des effluents (hors méthanisation), semences (autonomie, diversité), agriculture biologique, gestion sanitaire des troupeaux et alternatives aux antibiotiques, gestion des prairies, développement et valorisation des haies, couverts végétaux, circuits de proximité, économies d'énergie, biodiversité, conditions de travail, agroforesterie…

➲ des partenaires du projet, parmi lesquels une vingtaine d'établissements de l'enseignement agricole,

➲ des structures mobilisées pour faire vivre le dispositif GIEE au niveau régional : administration (DRAAF, DDT), Chambre régionale d'agriculture, FRAB, Trame, Coop de France, FRCUMA, réseau Inpact, enseignement agricole et supérieur…

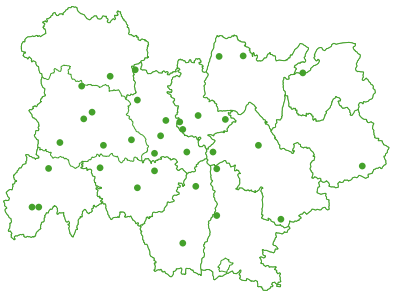

▶ **36 GIEE** reconnus en Auvergne-Rhône-Alpes

▶ **622 agriculteurs**

▶ **396 exploitations** dans des systèmes de production variés (majoritairement élevage bovin)

▶ **38 700 ha de SAU**

Une mobilisation des crédits Casdar (Compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural) :

▶ 617 500 € d'aides dédiées à l'animation des collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique, attribuées depuis 2016.

▶ 616 000 € d'aides au développement agricole dans le cadre du PRDAR 2018 (programme régional de développement agricole et rural) sur l'action « Bâtir et promouvoir des projets collectifs agricoles sur des territoires de projet visant la triple performance ».

Rencontre inter-GIEE
Photo : Draaf Auvergne-Rhône-Alpes

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

ECOPHYTO II

Le plan d'actions 2018

Il prévoit de développer la dynamique de terrain vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytosanitaires, en se basant sur les groupes DEPHY régionaux et les collectifs labellisés « 30 000 ». La valorisation et le transfert des résultats ont donc été organisés en 2018. L'accompagnement des collectivités vers le zéro phyto se réalise au travers de la signature de chartes d'entretien. Au-delà du zéro phyto, la prise en compte de la biodiversité est désormais envisagée avec le label « Terre Saine » national. Un kit de communication est désormais proposé aux distributeurs et aux établissements de formation pour aborder le sujet des équipements de protection individuelle auprès de leurs clients ou des apprenants. Une communication importante sur la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides est en place à l'échelle de la région. Les résultats 2017 et 2018 sont consultables en ligne sur le site régional pesticides https://www.eauetphyto-aura.fr/.

30 000 agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique en France

Pour atteindre cet objectif national, le plan Ecophyto en région s'appuye sur 25 réseaux DEPHY FERME, dispositif phare historique du plan qui vise la démonstration de terrain et l'obtention de références locales pour des pratiques moins utilisatrices de produits phytopharmaceutiques. En complément, d'autres groupes d'agriculteurs ont été labellisés « groupe 30 000 » en candidatant aux appels à propositions de programme et d'investissements lancés par la DRAAF. 26 groupes ont été ainsi retenus. Certains GIEE, dont le projet concourt à l'atteinte des objectifs du plan ont également été labellisés. Fin 2018, la région est donc forte de 730 agriculteurs en marche vers moins de produits phytopharmaceutiques.
Ces agriculteurs et leurs animateurs sont appelés à communiquer très largement sur leurs résultats et leurs trajectoires vers l'agro-écologie, de façon à alimenter la dynamique régionale. Les « collectifs 30 000 » peuvent prétendre à une aide financière de la part des agences de l'eau avec des crédits Ecophyto II dédiés, pour l'animation du collectif et pour les investissements matériels.
En 2019, le lancement concomitant des deux appels à projets GIEE et 30 000 permettra de mieux rapprocher ces deux dispositifs.

Des réunions d'échanges à l'échelle régionale pour les collectifs d'agriculteurs en transition vers l'agro-écologie

Des rencontres entre les groupes DEPHY, les GIEE et les « collectifs 30 000 » sont organisées pour favoriser les rapprochements et les échanges.
Les réseaux DEPHY régionaux sont le socle initial à partir duquel doit se créer une dynamique régionale vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques.
La chambre régionale d'agriculture et la DRAAF ont organisé en octobre, la deuxième rencontre régionale des acteurs DEPHY, toutes filières confondues. Cette journée a permis de mieux se connaître, de découvrir différentes approches de travail partenarial et conduire des projets ensemble. L'échange d'expériences, le partage des réussites et des difficultés, la mise en commun de compétences sont également abordés. En novembre, trois journées ont permis de questionner la capitalisation des résultats obtenus dans les différents groupes.
Des besoins en terme de professionnalisation ont été exprimés et 2019 verra donc la mise en place de formations communes ouvertes aux trois types de collectifs, notamment sur le thème de l'animation de groupe.

Chiffres clés

35 actions composent le plan d'actions 2018
730 agriculteurs en transition vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques
25 réseaux DEPHY FERME
26 « collectifs 30 000 »
7 GIEE
250 Bulletins de santé du végétal publiés pour 11 filières
67 000 certiphytos délivrés sur la région depuis 2009
763 collectivités engagées dans une charte d'entretien des espaces publics avec moins de phytos
32 communes ont reçu le label national « Terre Saine »
3,1 millions d'€ affectés au plan Ecophyto en région par l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et les agences de l'eau dont 1 million d'€ pour l'animation des réseaux DEPHY et des « collectifs 30 000 »

Vers ECOPHYTO II+

Le plan Ecophyto 2 + sera lancé début 2019 ; il intégrera les suites des États généraux de l'alimentation, le plan pesticides et le plan de sortie du glyphosate. Cette nouvelle impulsion se traduira par une feuille de route remaniée.

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

TOUJOURS UNE BELLE DYNAMIQUE

(Données Agence Bio 2017)

Au niveau national, l'agriculture biologique connaît cette année encore une très belle croissance, 54 044 opérateurs se sont engagés en agriculture biologique en 2017 (+14,7 % en un an) et 1 744 411 ha étaient engagés en bio (+13,4 % par rapport à 2016). La région Auvergne-Rhône-Alpes connait aussi une belle dynamique de croissance avec 5 380 exploitations bio en 2017 (+12,8% de plus qu'en 2016) et 232 103 ha de surfaces certifiées bio ou en conversion (+ 13,7% par rapport à 2016). Avec 8,2 % de SAU en bio, Auvergne-Rhône-Alpes reste la 2ème ferme bio de France derrière l'Occitanie. La région conserve sa place de leader sur la filière aval avec 2 399 opérateurs bio recensés. Le département de la Drôme est toujours le premier département français en nombre d'exploitations agricoles avec 1 187 producteurs. La filière bio en Auvergne-Rhône-Alpes continue de se structurer et poursuit ses actions au sein de la restauration collective notamment.

La DRAAF a également accompagné les DDT pour le paiement des aides à la conversion et au maintien à l'agriculture biologique, permettant de poursuivre le rattrapage initié à l'automne 2017. Ainsi les montants engagés sur le Bio représentent plus de 110 millions d'euros sur des contrats pluriannuels, dont 16,2 millions ont été versés au titre de l'année 2015, 9,7 M€ au titre de 2016 et 4 M€ au titre de 2017 aux agriculteurs de la région. Le retour à un calendrier normal des paiements se poursuivra en 2019.

Photo : Draaf Auvergne-Rhône-Alpes

LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

(MAEC)

Après trois années de forte dynamique, 2018 est une année de moindre contractualisation des MAEC en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette évolution est conforme à l'objectif affiché d'assurer l'essentiel des contrats en début de programmation. Cinq projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC), correspondant à des territoires où les agriculteurs peuvent contractualiser des MAEC en lien avec les enjeux environnementaux locaux, étaient ouverts cette année, un sur le PDR Rhône-Alpes et quatre sur le PDR Auvergne.

Sur ces territoires, 92 exploitations ont sollicité un contrat MAEC en 2018 pour un montant d'aide estimé à 1,2M€ (pour les 5 ans de contrat).

La DRAAF a accompagné les DDT pour l'instruction et le paiement des aides MAEC des campagnes 2015 à 2017. Ainsi, les montants engagés sur les MAEC représentent plus de 70 millions d'euros sur des contrats de 5 ans, dont 6,7 millions d'€ ont été versés au titre de l'année 2015, 9 millions au titre de l'année 2016 et 5 millions au titre de l'année 2017. Le retour à un calendrier normal de paiement se poursuivra début 2019.

Chiffres clés de l'animation Bio

673 657 € engagés par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

14 bénéficiaires régionaux et départementaux

1 observatoire de l'agriculture biologique reconnu par l'Agence Bio

1 Cluster Bio, unique en France représentant la filière aval bio, tous secteurs d'activité confondus (alimentaire et non alimentaire)

LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES

QUALITÉ DE L'EAU PAR RAPPORT AUX NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE

Sur cette thématique, la DRAAF travaille en partenariat avec la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.
Les zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole dans les bassins Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée ont été révisées en 2017.
Le classement en zone vulnérable d'une commune implique, pour les exploitants agricoles ayant au moins un îlot dans une commune classée, d'appliquer le Plan d'Actions National nitrate (PAN) ainsi que le Plan d'Actions Régional (PAR) qui vient préciser certaines conditions du PAN. Des aides par le biais des Programmes de Développement Rural régionaux sont prévues pour la mise aux normes des capacités de stockage des effluents d'élevage.
Dans le cadre de la révision quadriennale, un programme d'actions régional Auvergne-Rhône-Alpes a été élaboré courant 2018, en concertation avec la profession agricole, les instituts techniques, les agences de l'eau, les associations pour l'environnement et l'Etat. Un arrêté référentiel d'équilibre de la fertilisation azotée à l'échelle de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes a également été élaboré. Ces nouveaux textes réglementaires sont mis en œuvre depuis le 1er septembre 2018.

FOCUS

Les nouveaux arrêtés préfectoraux régionaux résultent d'un travail d'actualisation des données techniques et d'harmonisation entre les deux anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes. Ce travail s'est déroulé dans le cadre d'une large concertation sur plusieurs mois, mobilisant notamment le groupe régional d'experts nitrates. Des fiches techniques de communication ont été réalisées par la DRAAF sur chacune des mesures du Programme d'Actions nitrates afin de vulgariser les textes réglementaires et d'accompagner l'évolution des pratiques agronomiques.

GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU

Environ 10 % de la surface agricole de la région est irriguée. Comme de nombreuses régions françaises, la région Auvergne-Rhône-Alpes a été fortement concernée par une sécheresse estivale qui a duré une partie de l'automne et a impacté les rendements des cultures d'été et les prairies, obligeant de nombreux éleveurs à affourager les troupeaux dès le mois d'août. Le changement climatique en cours témoigne de l'importance de la bonne gestion de l'eau et des nécessaires évolutions des pratiques culturales afin de sécuriser les productions (quantité et qualité) et les revenus des exploitants. Dans ce cadre, la DRAAF a copiloté avec le Conseil régional un groupe de travail réunissant les organismes de recherche, les directions départementales des territoires et les représentants professionnels des irrigants afin de préparer la prochaine conférence régionale agriculture-environnement qui aura lieu au printemps 2019.

Photos : Draaf Auvergne-Rhône-Alpes

LA RÉFORME DES ZONES DÉFAVORISÉES SIMPLES : RÉVISION DE LA CARTE

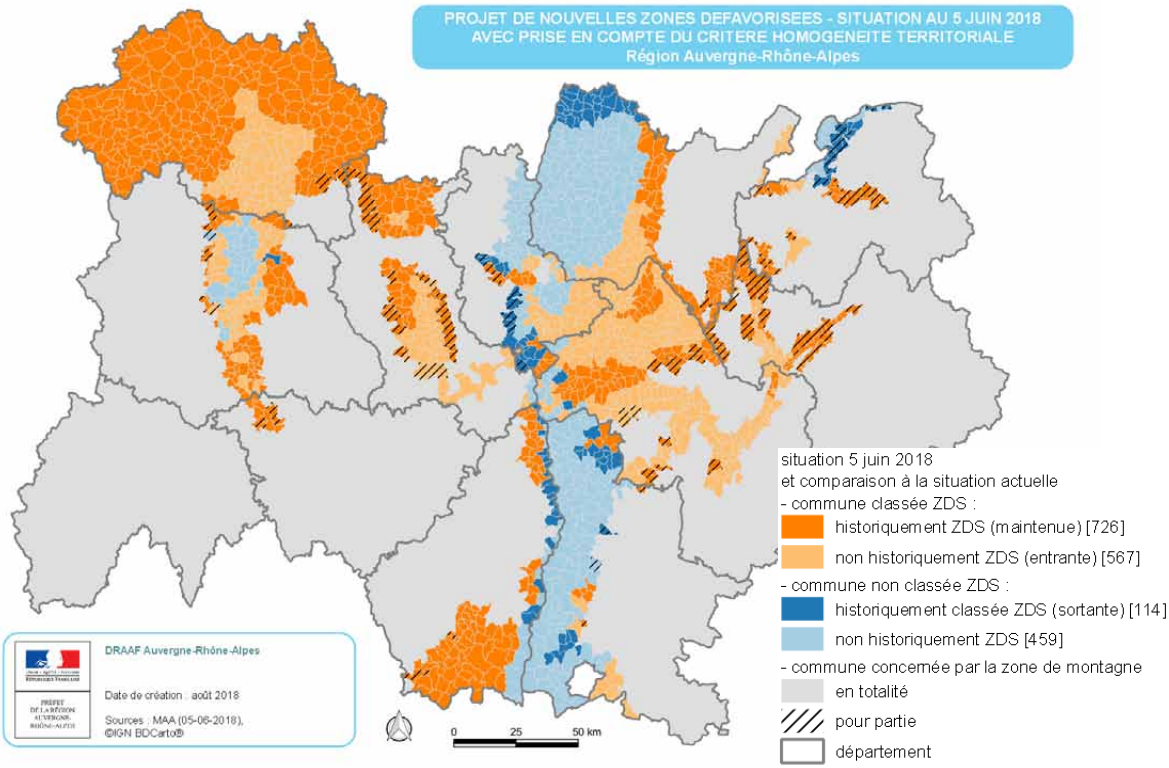

L'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) bénéficie à des zones de deux types : les zones de montagne et les zones défavorisées simples (ZDS). La carte nationale des ZDS, qui datait de 1976, a fait l'objet d'un travail de révision rendu obligatoire pour l'ensemble des États membres suite aux constats établis par la Cour des comptes européenne de disparités et d'éléments non justifiés dans le zonage en vigueur.

Le cadre de cette révision était particulièrement contraint :

➲ par la réglementation européenne - les critères proposés par la France, la carte qui en résulte ainsi que les autres paramètres du dispositif ont été soumis à la validation de la Commission européenne ;

➲ au plan budgétaire : la prise en compte des nouveaux entrants et l'accompagnement des sortants doivent être budgétairement soutenables.

Une première phase de travail, menée de 2014 à 2016, a permis par l'application de critères biophysiques (définis au niveau européen) et de critères économiques, de définir une première partie du zonage (zones soumises à des contraintes naturelles). Afin de compléter ce zonage avec d'autres zones affectées d'un handicap, différents critères ont été testés afin de caractériser ces zones (zones soumises à des contraintes spécifiques). Au total, depuis le début des travaux de révision du zonage, plusieurs dizaines de critères combinés et une centaine de cartes ont ainsi été étudiés avec l'appui de l'INRA.

Les simulations ont abouti au printemps 2018 et ont été complétées par un travail sur l'homogénéité territoriale (intégration de communes non retenues enclavées au sein de communes classées en ZDS) pour permettre la proposition du zonage révisé à la commission européenne en juillet 2018. Le nouveau zonage s'applique à compter du 1er janvier 2019.

Photo : Draaf Auvergne-Rhône-Alpes

LES EFFETS DE LA RÉVISION DU ZONAGE POUR AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le bilan global de la révision des ZDS pour Auvergne-Rhône Alpes avec une augmentation de près de 54 % du nombre de communes classées en ZDS (567 nouvelles communes classées) ne doit pas masquer la situation des territoires associés aux 114 communes sortant du classement. 559 exploitations sont impactées négativement par la révision du zonage avec, pour plus de la moitié d'entre elles, des pertes d'ICHN supérieures à 3 000 € par an. Les pertes totales estimées au niveau des zones sortantes s'élèvent à 2,7 M€ par an d'ICHN pour un gain d'ICHN (zones entrantes) estimé à 8,5 M€.

Les principaux départements impactés par des zones sortantes sont les départements de l'Ain, du Rhône, de la Drôme, de l'Ardèche et de la Haute-Savoie.

L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES SORTANTS

La priorité donnée à l'accompagnement des territoires sortants s'est traduite par une mobilisation, dès le mois d'avril 2018, des services de la DRAAF et des DDT des départements concernés. L'objectif est d'affiner le diagnostic des systèmes de production impactés, des difficultés et fragilités des entreprises agricoles des zones sortantes, mais aussi rechercher, avec l'ensemble des partenaires professionnels agricoles, économiques (filières, IAA) et institutionnels (chambre d'agriculture, collectivités, MSA), des opportunités pour les exploitants de ces territoires.

Pour orienter et accompagner au mieux les exploitants de ces territoires, les démarches locales peuvent s'appuyer sur le dispositif d'audits financés, mis en place spécifiquement par le MAA pour ces territoires impactés par la révision des ZDS.

LE PLAN NATIONAL D'ACTION LOUP ET ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE

7,4 M€ POUR LA PROTECTION DES TROUPEAUX

Sur l'ensemble du territoire national, ce sont 2624 dossiers pour un montant d'aides total de 24,66 M€.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 854 demandes d'aide à la protection des troupeaux ont été instruites par les DDT en 2018 pour un montant d'aide totale d'environ 7,4 M €. 77 % de cette aide a été utilisée pour financer de la main d'œuvre, soit sous forme salariale, soit sous forme forfaitaire versée directement à l'éleveur pour le travail supplémentaire que génère la mise en place de la protection des troupeaux. Environ 22 % ont été consacrés à l'achat et l'entretien de chiens de protection ou de clôtures électriques.

Photo : Draaf Auvergne-Rhône-Alpes

UN NOUVEAU PLAN NATIONAL D'ACTION « LOUP ET ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE » 2018-2020

Le plan issu d'une concertation menée en 2017 auprès des représentants des éleveurs, des ONG et des élus locaux est paru en février. Ses objectifs : assurer la viabilité de l'espèce lupine et une plus grande protection des troupeaux et des éleveurs, à travers les orientations suivantes :

- Mieux connaître l'espèce Canis lupus : mise en place de programme de recherche pour comprendre la biologie et le comportement de l'espèce et adapter les mesures de gestion et de protection.
- Mieux protéger les troupeaux : poursuite rationnelle de la protection, renforcement de la protection dans les foyers d'attaques.
- Assurer la viabilité de l'espèce : mise en place du plafond sur la base de recommandations scientifiques, objectif d'atteindre 500 loups d'ici 2023 avec une adaptation du dispositif de gestion de la population de loups une fois cet objectif atteint.
- Aider les éleveurs à se défendre en cas d'attaque en privilégiant et autorisant les tirs de défense toute l'année, en priorisant les tirs de prélèvement sur les foyers d'attaque.
- Soutenir l'élevage ou le pastoralisme dans les zones de présence du loup par la mise en place d'un plan de soutien au pastoralisme.

Photo : agriculture.gouv.fr

Dans l'ensemble de la région, les éleveurs ont été indemnisés pour un total de 2972 animaux tués au 31 octobre 2018, chiffre en légère baisse par rapport à 2017.

Les départements très concernés par la prédation se situent dans les Alpes :

Savoie (1584 victimes), Isère (646), Drôme (454), Haute-Savoie (221).
Les départements du Massif Central sont également concernés depuis quelques années mais dans des proportions nettement inférieures : Cantal (47 victimes), Haute-Loire (9), Ardèche (7). A noter que la Loire a eu également 4 victimes. Les départements 07 et 43 ont mis en place des moyens de protection.

FOCUS

En 2018 afin de mieux protéger les troupeaux, deux actions ont été mises en place :

■ Création d'une aide financière pour l'accompagnement technique à la mise en place de la protection des troupeaux. L'éleveur peut avoir recours à des prestations de conseil, soit individuellement, soit par le biais de la participation à des formations collectives.

■ Création d'un réseau national technique « chien de protection » animé par IDELE. Il regroupe des référents chien de protection qui sont à la fois éleveurs ovins/caprins et utilisateurs de chiens de protection. Ce réseau permet de capitaliser et de diffuser des connaissances et un savoir-faire sur cette thématique.

LA POLITIQUE DE LA MONTAGNE

Convention particulière ministère chargé de l'Agriculture – Massif central

Dans le cadre de sa mission de pilotage et de coordination de la convention particulière ministère de l'Agriculture – conseils régionaux du Massif central 2015-2020, la DRAAF a programmé environ 1,1 millions d'euros au titre de 2018 pour soutenir des actions de développement agricole sur le territoire du massif.

Cinq grands enjeux identifiés dans le cadre du cluster herbe ont ainsi été soutenus cette année :

- recherche pour la production de bovins allaitants répondant aux attentes des consommateurs,
- structuration du pastoralisme et appui aux races locales de massif,
- recherche pour l'amélioration de la surveillance et de la lutte contre les campagnols terrestres,
- valorisation du lien plaine-montagne pour la production de fourrages complémentaires en systèmes AOP,
- lancement d'un fond et d'un réseau de développement dédié à l'AB du Massif central.

En terme d'animation, la DRAAF a contribué à la commission développement des produits de montagne, notamment à travers la construction d'une feuille de route dédiée au développement des filières herbagères et connexes du massif.

PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION
NOTRE MODÈLE A DE L'AVENIR

PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION

ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

De nombreux acteurs et territoires de la région mettent en œuvre des actions en faveur d'une alimentation durable ; au travers de dispositifs variés (projets alimentaires territoriaux, territoires à énergie positive pour la croissance verte...) et d'axes prioritaires (éducation alimentaire de la jeunesse, approvisionnement de proximité en restauration collective...), les démarches sont aussi nombreuses que variées, parfaitement adaptées à leur territoire.
Afin de pérenniser de nouveaux choix alimentaires, l'accent est mis par de nombreux acteurs sur la sensibilisation des jeunes.

Colloque du 24 juin 2018 à Lyon

« Aliment'action : pari collectif sur les jeunes ! Ancrer de nouveaux systèmes alimentaires sur nos territoires. »
Une journée pour se rencontrer, échanger, partager et innover.
Cette journée a rassemblé 120 personnes de tous horizons, et a permis de croiser les approches et les réseaux de notre région. Les participants ont exprimé le souhait de renouveler des rencontres et approfondir les échanges d'expériences de terrain.
Retrouvez les présentations de la journée, les photos, les vidéos et bien plus encore... sur le site de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes/Programme National pour l'Alimentation

Photos : Draaf Auvergne-Rhône-Alpes

TOUT LE MONDE S'EN MÊLE : SENSIBILISATION DES JEUNES À L'ÉDUCATION ALIMENTAIRE

Cette brochure rassemble les expériences de différents acteurs au travers de témoignages pour créer des liens et de la connaissance, et reflète les fortes motivations pour accompagner nos jeunes à choisir leur alimentation.

La DRAAF accompagne les directions départementales en charge de la protection des populations et les professionnels sur la maîtrise des risques sanitaires et l'évolution des pratiques.

LE PLAN ECOANTIBIO : MAINTENIR SA RÉUSSITE

Le plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire s'inscrit dans le projet agroécologique et les recommandations des organisations internationales telles que l'OMS, la FAO ou l'OIE.

Après le succès du plan Ecoantibio 1 – baisse de 37 % d'antibiotiques vétérinaires utilisés en 5 ans et réduction très importante des antibiotiques critiques – le plan Ecoantibio 2 a été lancé sur la période 2017-2021. Ses objectifs sont d'évaluer les impacts du premier plan, d'en valoriser les résultats, de poursuivre la dynamique et les actions engagées et de maintenir dans la durée la tendance à la baisse de l'exposition des animaux aux antibiotiques.

Dans ce contexte, la DRAAF a organisé un colloque « Plan Ecoantibio, une antibiothérapie responsable en élevage » qui a réuni des éleveurs, des vétérinaires et des représentants des DDecPP, lors du Sommet de l'élevage.

Les 75 participants ont échangé sur leurs pratiques qui permettent de diminuer et rationaliser l'usage des antibiotiques. Ils ont identifié de nouvelles synergies et les exemples de réussite pourront être démultipliés.

Vous pouvez retrouver les présentations de ce colloque sur le site de la DRAAF/rubrique Ecoantibio

LA BIOSÉCURITÉ : UN ENJEU MAJEUR POUR LA MAÎTRISE DU RISQUE SANITAIRE

La biosécurité désigne toutes les mesures permettant de réduire les risques de diffusion et de transmission de maladies infectieuses.

Les épisodes d'influenza aviaire de 2015 ont mis en évidence un déficit de biosécurité dans de nombreux élevages avicoles. Depuis l'entrée en vigueur le 01 juillet 2016 de l'arrêté ministériel relatif à la biosécurité, chaque élevage doit disposer d'un plan de biosécurité, les détenteurs et leur personnel doivent avoir suivi une formation à son élaboration et à sa gestion. Les DDecPP sont chargées du contrôle du respect de cet arrêté.

Pour accompagner la mise en place de ces mesures, la DRAAF a :

- rencontré les différents acteurs de la filière pour s'assurer que les éleveurs étaient informés des nouvelles obligations et pourraient bénéficier des formations relatives au plan de biosécurité,
- organisé des formations à destination des inspecteurs, afin qu'ils soient capables de vérifier les mesures de biosécurité applicables dans les différents types et configurations d'élevage et de hiérarchiser les non-conformités par rapport au risque d'influenza aviaire.

En 2018, elle a organisé :

- un échange de pratiques entre les inspecteurs, dans le but d'améliorer et harmoniser les pratiques d'inspection,
- une réunion des professionnels pour dresser un bilan de la mise en place des mesures de biosécurité et leur présenter le plan de contrôle 2018- 2020. Les échanges entre la trentaine de participants représentatifs des différents acteurs de la filière ont montré une forte implication de chacun avec une gestion pragmatique qui permet d'atteindre l'objectif d'amélioration de la biosécurité. Il reste une difficulté pour les petits détenteurs et la gestion des parcours.

Cette expérience en filière volaille sera utilement réinvestie en filière porcine, pour laquelle les enjeux de biosécurité sont majeurs au regard du risque d'introduction et de diffusion de la peste porcine africaine. La DRAAF a réuni en octobre 2018 les acteurs régionaux de la filière, dans l'objectif de les préparer à la survenue éventuelle d'un foyer.

BACTÉRIE XYLELLA FASTIDIOSA : PLAN DE SURVEILLANCE RENFORCÉ

La bactérie Xylella fastidiosa a été détectée pour la première fois en France, en octobre 2015, sur des plants de Polygale à feuilles de myrte en Corse du Sud et dans la région Provence-Alpes Côte d'Azur. Cette bactérie, transmise et véhiculée par des insectes, s'attaque à un très large spectre de végétaux : vignes, oliviers, arbres fruitiers (Prunus), agrumes, caféiers, chênes, luzerne, etc. La gravité de ses impacts varie selon la souche, le végétal et l'écosystème concerné. Ainsi, on constate une grande diversité de situations dans le monde (États-Unis, Italie, France, Allemagne et Espagne).

Aucun traitement n'existe pour empêcher le dépérissement des végétaux. De ce fait, l'importance de la surveillance est primordiale. Dans la région, des prospections ont été organisées avec les professionnels des filières oléicoles (principalement dans les oliveraies en Drôme et en Ardèche), viticoles et arboricoles (sur pruniers, pêchers, cerisiers et abricotiers). Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) ont également fait l'objet d'une surveillance. Aucune contamination n'a été mise en évidence. Ce plan de surveillance sera reconduit annuellement.

FEU BACTÉRIEN, UN DANGER SANITAIRE TRÈS PRÉSENT DANS NOTRE RÉGION

Le feu bactérien est une maladie bactérienne dangereuse pour les arbres fruitiers à pépins (pommier, poirier, néflier, cognassier, nashi) et certaines plantes d'ornements (amélanchier, cognassier du japon, cotonéaster, aubépine, pyracantha, sorbier, alisier, cormier, photinia davidiana, pommier et poirier d'ornement).

En 2018, de nombreux signalements ont été reçus et les inspections réalisées dans le cadre de la délivrance du passeport phytosanitaire européen ont mis en évidence des contaminations au sein d'une dizaine de pépinières arboricoles. Ces dernières ont fait l'objet de mesures d'assainissement strictes et l'environnement de ces pépinières a également été mis sous surveillance. S'agissant d'un danger sanitaire de deuxième catégorie, la réglementation prévoit qu'il appartient aux professionnels d'élaborer un ou des programme(s) collectif(s) volontaire(s) précisant les mesures de prévention, de surveillance et de lutte.

Les règlements 2016/2031/UE relatif à la santé des végétaux et 2017/625/UE relatifs aux contrôles officiels entreront en application le 14 décembre 2019. Le règlement relatif à la santé des végétaux introduit une nouvelle approche plus proactive pour empêcher que des organismes nuisibles n'entrent sur le territoire de l'UE en provenance de pays tiers, et pour permettre leur détection et leur éradication rapides en cas de foyers dans les États membres. Cette approche repose sur le constat qu'une vigilance plus précoce peut empêcher des pertes importantes causées ultérieurement par des problèmes phytosanitaires mal maîtrisés. Le règlement 2016/2031/UE met en place une meilleure priorisation des organismes nuisibles (organismes de quarantaine prioritaires, organismes de quarantaine et organismes réglementés non de quarantaine) et fixe des règles harmonisées pour la détection précoce et la lutte contre les organismes nuisibles.

Feu bactérien sur poirier
Photos : J. Prost/Draaf Auvergne-Rhône-Alpes

SÉCHERESSE 2018 ET SES CONSÉQUENCES

Après un printemps bien arrosé, la sécheresse estivale a été à nouveau très marquée cette année et elle s'est poursuivie tard en saison. Les conséquences de cette sécheresse brutale sur les peuplements forestiers sont, pour certains, déjà visibles. Pour d'autres, il faudra attendre le printemps 2019 et le débourrement pour en évaluer l'impact.
Pour les épicéas, la hausse des températures a engendré une augmentation du nombre de générations du scolyte typographe, avec trois générations potentielles. Depuis la fin de l'été, on a noté une augmentation des dégâts de scolytes en pessières. Les massifs de l'Ain présentent des dégâts conséquents. Sur la bordure ouest du massif central et l'Allier, des foyers importants sont visibles mais relativement dispersés. Pour le reste de la zone Massif central, de petits foyers sont essentiellement répartis en lisière des peuplements. Le massif alpin au sens large ne semble pas donner des signes de présence plus massive qu'à l'habitude. Les sapinières de basse altitude subissent également des dommages conséquents. Pissodes et scolytes sont présents. Des rougissements sont apparus au cours de l'automne.
Les peuplements feuillus ont aussi présenté des brûlures foliaires et il faudra attendre le printemps prochain pour évaluer la qualité du débourrement. Les alertes émises par la DRAAF et la communication auprès de la filière a permis de sensibiliser les gestionnaires à la surveillance sanitaire de leurs forêts qui devra être maintenue au cours de la saison 2019.

LE SPHAEROPSIS DES PINS EN DRÔME - ARDÈCHE

Dès le début de l'année 2018, des rougissements sont apparus dans divers peuplements de pins de la région, notamment en Ardèche et dans la Drôme. Le phénomène a évolué jusqu'au départ de végétation des arbres. Le sphaeropsis des pins (Diplodia pinea) est le champignon à l'origine de ces symptômes. Il s'agit d'un pathogène au comportement thermophile, qui se développe depuis plusieurs années. Son extension rapide soulève des questions quant à la gestion et l'avenir des peuplements de pins affectés.
Les atteintes les plus fortes concernent des peuplements où la croissance est faible. Or, la sécheresse de 2017 a fortement affaibli les pinèdes. Le champignon a donc provoqué des dommages d'autant plus importants que les arbres n'avaient pas les capacités de réaction. Les alertes ont permis d'enclencher des coupes sanitaires (plus de 30 000 m³ de pins de forêts publiques).

PYRALE DU BUIS, POURSUITE DE LA COLONISATION

2018 constitue la quatrième saison de développement épidémique de la pyrale du buis dans les buxaies. Cette année, ce sont les départements de l'Ain, de l'Ardèche et de la Drôme qui continuent de subir des infestations massives, provoquant la défoliation totale des buis. A l'arrière des fronts, les buis réagissent en émettant des rejets et des gourmands. La consommation par la pyrale de ces nouveaux organes survient assez rapidement après leur émission. La survie des buis est menacée et des dépérissements marqués sont signalés dans les zones les plus anciennement colonisées.
La DRAAF a participé à l'élaboration et au financement d'un protocole expérimental conduit par l'INRA. Ce programme de recherche sur 3 ans, intitulé BIOPYR, a pour objet l'étude de la réaction du milieu face à la population de pyrale. Il permettra de connaître l'ensemble des prédateurs et parasites qui s'attaquent à la pyrale. Au vu du développement exponentiel de ce ravageur dans le milieu naturel, il est en effet essentiel de comprendre comment se construisent les nouveaux équilibres autour du buis et de son principal ravageur.

Photos : O. Baubet/Draaf Auvergne-Rhône-Alpes

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

La mobilisation des bois dans le respect d'une gestion durable, la compétitivité de la filière bois et la gestion des risques sont les enjeux prioritaires de la politique forestière en Auvergne-Rhône-Alpes.

CADRE STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE EN RÉGION

Le programme régional forêt-bois

Le programme national de la forêt et du bois, approuvé le 8 février 2017, est décliné en région. Il fixe, par massif forestier, les priorités économiques, environnementales et sociales et les traduit en objectifs. Il définit les actions à mettre en œuvre dans la région : il s'agit donc du cadre stratégique pour la filière pour les dix prochaines années.

La commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) est chargée de sa rédaction avec notamment des comités des rédacteurs, la prise en compte de contributions d'acteurs, des réunions territoriales et un travail spécifique sur l'équilibre sylvocynégétique au sein du comité paritaire sylvocynégétique qui a été installé durant l'année. Deux CRFB ont eu lieu, et le processus de concertation a été lancé : avis de l'autorité environnementale, consultation du public avant l'approbation par le ministre prévue au cours de l'année 2019.

Le contrat stratégique de filière

L'élaboration du contrat stratégique de filière, sous le pilotage de l'interprofession FIBOIS, a été initiée avec une présentation de la méthodologie et un point d'étape dans les deux CRFB de l'année. Huit réunions de concertations territoriales vont avoir lieu afin de déboucher sur un plan d'actions concret pour les entreprises de la filière bois pour une durée de cinq ans.

MOBILISER DU BOIS GRÂCE AUX DESSERTES FORESTIÈRES

La création de dessertes forestières est le principal objectif de la politique d'investissement portée par le ministère de l'agriculture. Deux types d'actions sont accompagnées :

- l'animation pour la desserte collective avec 890 K€ pour 2018,
- le financement de projets de dessertes : 84 dossiers ont été instruits par les DDT pour un montant d'aides publiques de 4,81 millions d'€ (État, conseil régional, conseils départementaux et FEADER) ; c'est ainsi l'action-phare en terme d'investissements sur la forêt dans la région.

MODERNISATION ET COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS : AIDES AUX ENTREPRISES

35 projets de mécanisation forestière ont été soutenus avec 2,16 millions d'€ d'aides publiques. 14 entreprises de première et seconde transformation du bois ont également été accompagnées par des subventions publiques pour un montant de 1,16 million d'€ (État, conseil régional, conseils départementaux et FEADER). L'ensemble de ces dossiers a été instruit par la DRAAF pour le compte de tous les financeurs.

SOUTIEN À L'ANIMATION DE LA FILIÈRE, AIDE À LA CONNAISSANCE ET STRUCTURATION DE LA FILIÈRE

Près de 200 K€ permettent de financer des actions d'animation de la filière, dans la continuité des actions menées les années précédentes (actions sur le bois construction, actions interprofessionnelles d'accompagnement des entreprises de travaux forestiers, démarches de qualité et de certification de la provenance du bois

Photo : Draaf Auvergne-Rhône-Alpes

des Alpes et du Massif central...). Des travaux spécifiques dans le cadre du PRFB ont été soutenus, pour un budget de 50 K€ :

- une étude de biodiversité floristique,
- une étude spécifique sur la biodiversité des ripisylves,
- une étude sur les espèces vertébrées patrimoniales,
- un bilan sur le fonctionnement de l'observatoire de la grande faune et de ses habitats, dans le cadre des travaux sur l'équilibre sylvo-cynégétique.

Enfin, trois nouveaux groupements d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF) ont été reconnus dans la région. Les GIEEF sont des regroupements volontaires de propriétaires forestiers privés constitués en vue de gérer durablement leurs forêts de façon concertée au niveau d'un territoire forestier, en améliorant la mobilisation des bois tout en prenant en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Le GIEEF doit engager au moins 300 ha de bois et forêts, ou au moins 100 ha de bois et forêts à la condition de réunir au moins 20 propriétaires.

GESTION DES RISQUES : RESTAURATION DES TERRAINS DE MONTAGNE ET DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES

La gestion des risques est un enjeu majeur dans notre région :

- la gestion des risques naturels en montagne, avec notamment l'entretien des ouvrages des terrains domaniaux : plus d'1,7 million d'€ ont été investis sur les trois départements alpins (Etat et FEADER), auxquels s'ajoutent les crédits de la mission d'intérêt général
- la défense des forêts contre les incendies, dans le sud de la région, avec 50 K€ (État et FEADER).

APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION FORESTIÈRE

La DRAAF assure le traitement des procès verbaux pour infractions forestières dressés par les DDT, l'ONF et l'ONCFS. Elle assure les fonctions de ministère public pour les contraventions. En 2018, une soixantaine de procédures ont été instruites. La DRAAF réalise également les contrôles des exploitants forestiers et des entreprises de première transformation du bois pour l'application du règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE). En 2018, elle a procédé à deux contrôles.

La DRAAF a aussi un rôle de contrôle des matériels forestiers de reproduction : comme tous les ans sont visitées les pépinières forestières (une trentaine dans notre région), en premier lieu pour la traçabilité des provenances. Ainsi, d'année en année, sont suivis "à la trace" fourniture de graines, semis, plants repiqués et ventes, ceci grâce au numéro de certificat-maître donné à la récolte des graines dans des peuplements classés ou dans des vergers à graines.

Par ailleurs, des peuplements ont été récoltés cette année, donnant lieu à un contrôle sur place (sapin pectiné, cèdre de l'Atlas, chênes...). Une tournée avec Irstea a également permis le classement de nouveaux peuplements (chêne pédonculé, pin sylvestre, épicéa et érable sycomore).

LE SCHÉMA RÉGIONAL BIOMASSE : EN PASSE D'ABOUTIR !

Après deux ans de travaux, le schéma régional biomasse est finalisé fin 2018, pour une validation formelle prévue au cours de l'été 2019.

Les objectifs du schéma régional biomasse (SRB) sont doubles : il s'agit de déterminer un scénario régional concernant les volumes de biomasse susceptibles d'être valorisés sous forme énergétique aux horizons 2035 et 2050 et de proposer un plan d'actions pragmatique permettant d'atteindre cette ambition. Toutes les catégories de biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique sont concernées. Ce schéma est élaboré conjointement par l'État et la Région au sein d'un comité de pilotage réunissant le SGAR, la DREAL, la DRAAF, l'ADEME et le Conseil régional. Il s'appuie sur un comité technique qui mobilise une quarantaine de partenaires, réuni par trois fois en 2018.

Après une phase d'expertise et de diagnostic des potentiels existants en région, sur laquelle la DRAAF s'est fortement investie, les ambitions régionales en matière de développement des usages énergétiques de la biomasse ont été définies au cours de l'automne 2018.

Le scénario retenu est extrêmement ambitieux pour la filière méthanisation comme pour la filière combustion.

Le plan d'action est en cours de finalisation : il comprendra 38 actions prioritaires à mettre en œuvre (ou à consolider) permettant d'atteindre ces objectifs ambitieux tout en garantissant la bonne articulation des usages et la durabilité des ressources envisagées.

Scénario SRB / 2035	Objectifs supplémentaires de production (Gwh)	Soit
Combustion	6 600 GWh	+ 1000 chaufferies par rapport à 2018
Méthanisation	5 500 GWh	+ 590 méthaniseurs par rapport à 2018
Total	12 100 GWh	Soit la consommation énergétique actuelle d'environ 285 000 habitants

LES TROPHÉES DE LA BIOÉCONOMIE : PREMIÈRE ÉDITION

Lancés en septembre 2018, les trophées de la bioéconomie récompensent des projets de filière valorisant des bioressources permettant de proposer une solution biosourcée. Il peut s'agir de projets concernant des matériaux biosourcés (écomatériaux, bioplastiques...), de la chimie du végétal (pharmacie, cosmétique...) et/ou d'énergies renouvelables (biocarburants...).

L'optimisation des usages de la biomasse constitue une opportunité pour les exploitations agricoles et forestières car elle augmente la compétitivité des entreprises. Elle offre également des solutions essentielles pour assurer la transition entre une économie fondée sur les ressources fossiles et une économie verte, respectueuse de l'environnement, fondée sur la biomasse.

La première phase de sélection a conduit à la désignation du lauréat régional en décembre 2018. Il s'agit de la démarche collective « Bois des Alpes ». Les lauréats régionaux sont ensuite soumis à un jury national qui désignera le lauréat national début 2019.

L'organisation de ce concours relève d'un triple objectif :
➲ faire connaître la bioéconomie au grand public,
➲ valoriser des projets de filière,
➲ démontrer que la bioéconomie est déjà une réalité de marché.

LA MÉTHANISATION AGRICOLE : TOUJOURS EN PROGRÈS !

En 2018, Auvergne-Rhône-Alpes compte 88 unités en service et 78 projets en cours de développement. La dynamique de projets est forte en ce qui concerne la méthanisation agricole et la méthanisation territoriale, avec 71 projets en cours de développement pour ces deux catégories. Les perspectives d'évolution sont particulièrement importantes en ce qui concerne la méthanisation agricole. L'essentiel du gisement méthanisable actuel et à venir est d'origine agricole : en Auvergne-Rhône-Alpes, on prévoit plus de 9 millions de tonnes de matières brutes à valoriser en méthanisation d'ici 2035 (source SRB).

La DRAAF continue à s'investir fortement dans le développement de la filière : elle coanime le réseau régional des référents et participe aux comités départementaux et aux différents jurys de sélection. Elle anime aussi la mesure méthanisation agricole du Feader depuis 2016 dans le cadre d'une délégation de gestion confiée par le Conseil Régional. L'appel à candidatures lancé en mai 2017 se poursuit sur toute la période de programmation. Deux sessions de sélection ont ainsi été organisées en 2018 permettant de sélectionner neuf nouveaux projets. Depuis 2017, 18 dossiers ont été financés via cette mesure sur l'ensemble du territoire régional, représentant une aide publique de 4,8 millions d'euros (dont 2,25 millions d'euros de FEADER).

Chiffres-clés

A ce jour, en comptant les installations d'avant 2009, il y a :
88 unités de méthanisation en service, dont **35** de méthanisation agricole, **56** projets de méthanisation agricole en cours de développement.
En comptant les projets en cours de développement :
1 000 Gwh produits par méthanisation, dont **315 GW** par méthanisation agricole.
+ de 200 000 tonnes d'effluents agricoles valorisés.

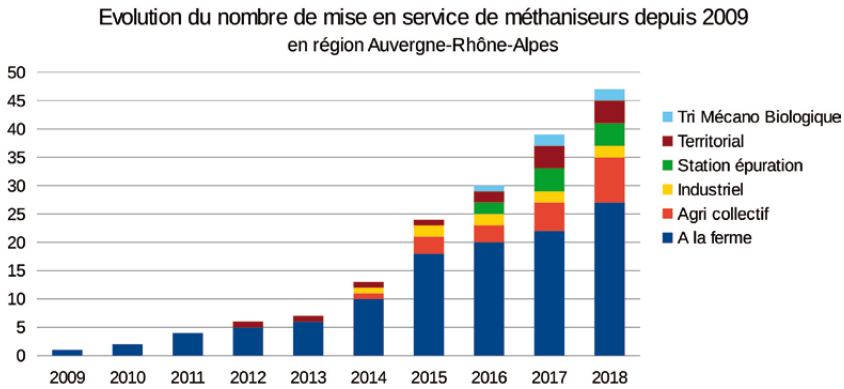

LA CELLULE BIOMASSE EXPERTISE LES PLANS D'APPROVISIONNEMENT EN BIOMASSE

Face aux enjeux de développement des énergies renouvelables, la DRAAF participe activement à la cellule biomasse régionale, aux côtés des autres services de l'État concernés : SGAR, DREAL et ADEME.

Instituée en 2009, la cellule biomasse régionale juge la pertinence des plans d'approvisionnement en bois des installations candidatant aux « Appels à projets bois énergie », qu'il s'agisse de produire de la chaleur renouvelable dans des chaufferies industrielles ou collectives (appel à candidatures BCIAT) ou de l'électricité renouvelable dans des unités de cogénération bois (appels d'offres de la commission de régulation de l'énergie). Depuis 2017, la cellule biomasse se prononce également sur les plans d'approvisionnement des méthaniseurs dont la puissance est supérieure à 300 kW électrique.

En 2018, la cellule biomasse d'Auvergne-Rhône-Alpes a ainsi expertisé deux plans d'approvisionnement de chaufferies et deux plans d'approvisionnement de méthaniseurs. L'enjeu est de s'assurer d'une part de la mobilisation durable des ressources agricoles et forestières et d'autre part de garantir l'absence de conflits d'usage.

Photo : Draaf Auvergne-Rhône-Alpes

RENTRÉE 2018 : DIMINUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES

Plus de 300 élèves en moins ont fait leur rentrée dans l'enseignement agricole régional en 2018, soit -1,4%.

La baisse est plus marquée pour les MFR (-2 %), l'enseignement agricole public est à la moyenne régionale alors que le privé temps plein stabilise ses effectifs. La baisse la plus forte est constatée sur le niveau IV, en particulier les filières services en MFR.
Des différences notables sont constatées entre les départements. Alors que la Haute-Loire, le Rhône et le Cantal ont des effectifs en hausse, la Haute-Savoie maintient juste ses effectifs. L'Ardèche, l'Allier, la Drôme, la Savoie et surtout la Loire sont impactés par la baisse. La situation de la Loire est à relativiser puisqu'une MFR a fermé à la rentrée et que peu d'élèves concernés sont restés dans le département.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CHIFFRES CLÉS

120 établissements
54 sites de formation d'apprentis
40 sites de formation professionnelle continue
24 282 élèves et étudiants du supérieur court
1 858 étudiants du supérieur long
3 527 apprentis

Effectifs scolaires

Données octobre – Source DéciEA

Affiliation	2018	2017	Evolution	en %
Public	8 869	8 992	-123	-1,4
CREAP	7 052	7 125	-73	-1,0
MFR	7 601	7 755	-154	-2,0
UNREP	760	745	15	2,0
Total	24 282	24 617	-335	-1,4

Niveau	2018	2017	Evolution	en %
III	2 743	2 732	11	0,4
IV	11 149	11 449	-300	-2,6
V	5 881	5 995	-114	-1,9
VI	4 509	4 441	68	1,5
Total	24 282	24 617	-335	-1,4

Département	2018	2017	Evolution	en %
Ain	2 175	2 199	-24	-1,1
Allier	1 001	1 063	-62	-5,8
Ardèche	1 000	1 038	-38	-3,7
Cantal	1 053	1 019	34	3,3
Drôme	2 174	2 263	-89	-3,9
Isère	3 953	3 976	-23	-0,6
Loire	2 924	3 154	-230	-7,3
Haute-Loire	1 410	1 384	26	1,9
Puy-de-Dôme	1 646	1 654	-8	-0,5
Rhône	2 689	2 619	70	2,7
Savoie	910	926	-16	-1,7
Haute-Savoie	3 347	3 322	25	0,8
Total	24 282	24 617	-335	-1,4

Ci-dessous : Signature convention DRAAF-FRAB
A droite : Signature convention DRAAF-Rectorats
Photos : Draaf Auvergne-Rhône-Alpes

DES PARTENARIATS...

... AVEC LES RECTORATS

Le ministère de l'Éducation nationale et le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ont signé, en février 2018, une convention relative à la place de l'enseignement agricole au sein du service public de l'éducation et de la formation. La déclinaison régionale de cette convention a été signée le 4 juillet 2018 entre le directeur de la DRAAF et les rectrices et recteur des trois académies.

La DRAAF et les trois académies sont des partenaires de longue date qui partagent, en tant qu'autorités académiques, les mêmes enjeux de réussite de tous les élèves et étudiants, et d'équité territoriale. Cette convention vise à organiser, à faciliter et à renforcer les collaborations entre l'enseignement agricole et l'Éducation nationale à tous les niveaux (régional, académique, départemental, local).

Quelques exemples concrets de mise en œuvre :

- politiques harmonisées et communes pour l'inclusion scolaire et l'accompagnement des publics à besoins éducatifs particuliers,
- actions communes inter-établissements sur les territoires pour la mise en œuvre des politiques interministérielles (alimentation, coopération internationale, sécurité des établissements, égalité des chances...),
- construction d'une offre de formation concertée.

...AVEC LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Depuis de nombreuses années, des collaborations étroites existent entre l'enseignement agricole et les organisations de producteurs en agriculture biologique. A titre d'exemple, on peut citer les journées « Enseigner l'agriculture biologique » organisées annuellement depuis 2015, qui s'adressent aux enseignants du public et du privé. Plusieurs exploitations de lycées agricoles font également partie des fermes de démonstration du réseau AB dans la région, comme la ferme du Valentin dans la Drôme ou celle de Saint-Genest-Malifaux dans la Loire.

Michel Sinoir, directeur régional de la DRAAF et Simon COSTE, porte-parole de la FRAB ont signé, le 10 juillet 2018, une convention de partenariat, déclinaison de la convention-cadre nationale signée en 2017 par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) et la fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB). La signature de cette convention s'inscrit logiquement dans la mise en œuvre du plan agro-écologique pour la France.

POURSUITE DE LA CONSTRUCTION DU CFA AGRICOLE DES TERRITOIRES D'AUVERGNE

Le CFA agricole des territoires d'Auvergne est effectivement créé au 1er janvier 2019. Il est le résultat d'une concertation approfondie entre la DRAAF, le Conseil régional et les six établissements publics d'enseignement agricole qui proposaient déjà des formations en apprentissage sur les quatre départements.

Le CFA agricole des territoires d'Auvergne est constitué d'un siège situé à Lempdes et de six unités de formation positionnées dans les centres de formation professionnelle pour adultes. Cette structuration permet de proposer une organisation efficiente et davantage de mutualisation pour adapter l'apprentissage de l'enseignement agricole à un contexte en grande mutation.

LOI SUR LA « LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL » :LA STRATÉGIE RÉGIONALE SE MET EN PLACE

Cette loi, parue en septembre 2018, modifie profondément la façon de conduire des actions de formation professionnelle (formation continue des adultes et apprentissage). Les établissements de l'enseignement agricole vont devoir s'adapter à ce nouveau contexte.

A l'interface entre les professionnels, les organismes de formation et les autres acteurs institutionnels de la formation, la DRAAF pilote un plan stratégique pour accompagner les centres de formation de l'enseignement agricole dans cette mutation. Ce plan vise à conforter l'appareil de formation professionnelle agricole dans la région et à identifier ses potentiels de développement, dans une vision prospective des compétences à acquérir.

Au fur et à mesure du déploiement de la loi, plusieurs types d'actions seront menées à destination des professionnels des secteurs concernés ainsi qu'auprès des centres de formation et de leurs personnels.

MIEUX CONNAÎTRE ET FAIRE CONNAÎTRE LES SPÉCIFICITÉS DE L'AGRICULTURE RÉGIONALE

En 2018, le programme **d'enquêtes statistiques** annuelles a été complété par la réalisation de deux enquêtes apériodiques sur les pratiques et l'utilisation des produits phytosanitaires en grandes cultures (3000 enquêtés) et en légumes (800 enquêtés). En outre, l'échantillon du réseau d'observation des prairies, enquête régionale menée sur les quatre départements d'ex-Auvergne a été plus que doublé, afin de gagner en précision. Au total, près d'une centaine d'enquêteurs sont mobilisés pour réaliser ce programme. Enfin le pôle Enquêtes commence à se mettre en ordre de marche pour réaliser le Recensement agricole 2020 : réorganisation interne et premiers travaux d'apurement de la base de sondage BALSA qui servira de référence pour identifier les exploitations à enquêter.

Au-delà de la **conjoncture** mensuelle des productions et des filières, un important travail d'harmonisation méthodologique de l'élaboration de la Statistique Agricole Annuelle et des comptes régionaux de l'agriculture a été mené. Ce travail a servi de support à l'actualisation des barèmes départementaux pour les calamités. Enfin, l'expertise du pôle conjoncture a été mobilisée dans le cadre de la sécheresse d'été qui s'est prolongée en automne, afin de disposer d'une vision objective de l'impact régional sur la base de l'enquête prairies.

UN GUICHET UNIQUE POUR MIEUX RÉPONDRE À VOS DEMANDES

Un investissement particulier a été fait sur la réponse à la demande avec un guichet unique destiné à centraliser toutes les demandes (internes, externes, données, tableaux, cartes, analyses, études) et à apporter une réponse rapide et structurée, via une adresse dédiée :

infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr.

Depuis sa mise en place en avril, 187 demandes ont été traitées en 2018 soit un total annuel estimé à 250 demandes.

Le **Réseau des Nouvelles des Marchés** a fait l'objet d'un audit externe de qualité selon la norme ISO9001. Le rapport de conclusion est très positif, signe de la qualité et de la robustesse du système d'information sur les prix.

Les **études** sont ciblées sur des sujets à enjeu régional, certaines ont donné lieu à une publication en 2018 (portraits agricoles de la région et des ses douze départements, étude sur les transformations du paysage laitier régional) d'autres sont en cours d'élaboration (bilan PAC 2013-2017, filière lait, abattoirs de volailles, revenus des exploitations) ou en projet (revenu des ménages agricoles en partenariat avec l'INSEE).
Un appui est apporté aux services de la DRAAF pour la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Il s'agit d'un accompagnement méthodologique visant à mieux valoriser les données, en particulier les données géographiques. Quelques exemples : Les zonages des projets agro-environnementaux et climatiques, les cartographies support pour le plan loup, l'analyse territorialisée de l'irrigation sur le bassin Rhône-Méditerrannée, l'occupation du sol...

ZOOM SUR

PORTRAIT AGRICOLE DE TERRITOIRES

Cette publication offre une vision synthétique des territoires agricoles de la région, en abordant leurs caractéristiques sur les champs de l'agriculture, des industries agroalimentaires, de la forêt et de l'enseignement agricole. Destinée aux décideurs et à toute personne à la recherche d'une synthèse territoriale, elle se décline par fiches sur les départements, la région, le Massif Central (à venir) et le Bassin Rhône-Méditerranée (à venir).

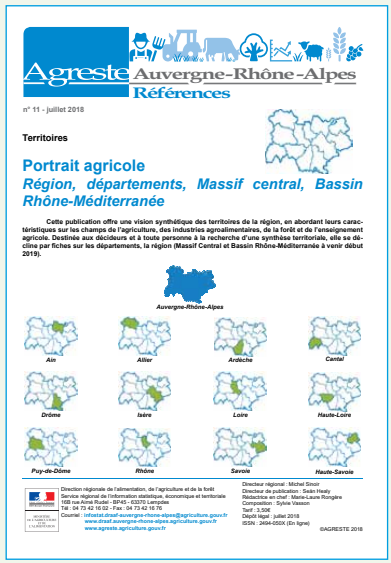
Agreste Auvergne-Rhône-Alpes
Références

n° 11 - juillet 2018

Territoires

Portrait agricole
Région, départements, Massif central, Bassin Rhône-Méditerranée

Cette publication offre une vision synthétique des territoires de la région, en abordant leurs caractéristiques sur les champs de l'agriculture, des industries agroalimentaires, de la forêt et de l'enseignement agricole. Destinée aux décideurs et à toute personne à la recherche d'une synthèse territoriale, elle se décline par fiches sur les départements, la région (Massif Central et Bassin Rhône-Méditerranée à venir début 2019).

Auvergne-Rhône-Alpes
Ain
Allier
Ardèche
Cantal
Drôme
Isère
Loire
Haute-Loire
Puy-de-Dôme
Rhône
Savoie
Haute-Savoie

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
168 rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02 - Fax : 04 73 42 16 76
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de publication : Sedin Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongière
Composition : Sylvie Vasson
Tarif : 3,50€
Dépôt légal : juillet 2018
ISSN : 2494-050X (En ligne)

©AGRESTE 2018

20 ANS DE TRANSFORMATION DU PAYSAGE LAITIER RÉGIONAL

Dans la continuité d'une étude nationale du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sur les transformations du paysage laitier avant la sortie des quotas (1996-2014), la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité analyser les mutations au sein du territoire régional. Une étude similaire est réalisée par la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté. Parallèlement à l'assouplissement du régime des quotas depuis 2007, la production de lait a augmenté malgré une diminution du nombre d'exploitations. Ces dernières se sont agrandies et spécialisées.

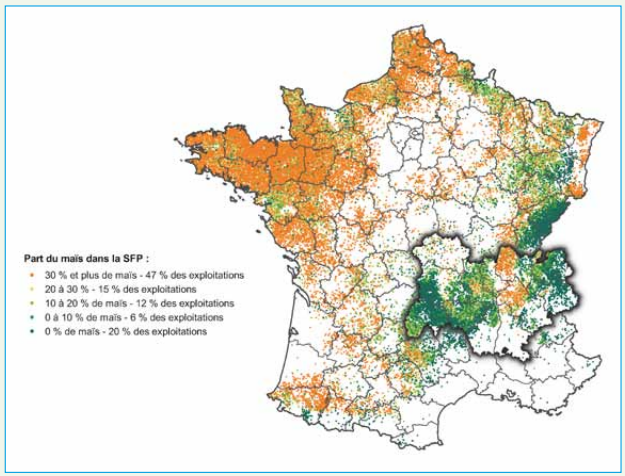

En Auvergne-Rhône-Alpes, le système herbager reste majoritaire, en particulier en montagne où les exploitations sont plus petites, moins productives mais recherchent une meilleure valorisation du lait. Les exploitations de plaine ont plus fortement recours au maïs et intensifient leur production en volume. Leur part dans le quota régional tend à augmenter. Le bio se développe récemment en réponse à des opportunités différentes selon les territoires.

AGENDA

Quelques dates-clés de l'année 2018

11 janvier : Assemblée générale du personnel de la DRAAF
25 janvier : Vœux du Président de la République au monde agricole – Puy de Dôme
1 au 4 février : Mondial des métiers
12 février : Visite de la secrétaire générale du Ministère – INFOMA et DRAAF site de Lyon
1er et 13 mars : CRAEC Auvergne et Comité technique agro-environnement Rhône-Alpes
22 juin : Comité de suivi FEADER à Lyon
26 juin : Colloque « Alimentation de la jeunesse »
4 juillet : Signature convention DRAAF/Rectorats
10 juillet : Signature convention DRAAF/FRAB
Septembre : « Rentrée » du DRAAF dans les établissements d'enseignement agricole
3 au 5 octobre : Sommet de l'élevage – Cournon (63)
3 octobre : Colloque «Ecoantibio »
4 octobre : Signature convention DRAAF/Coop de France AuRA
8 novembre : Visite ambassadeur GPI (grand plan d'investissement)
22 novembre : Séminaire du Cluster herbe Massif central
10 décembre : Comité régional installation transmission (CRIT)
17 et 20 décembre : Marché de Noël des lycées agricoles à la Région

De gauche à droite :
Centenaire du lycée de Cibeins
Hommage des lycéens au Lieutenant-Colonel Beltrame
Visite de l'entreprise Cerifrais par l'ambassadeur du GPI
Colloque Ecoantibio
Marché de Noël des lycées agricoles
Olympiades des métiers
Sommet de l'élevage

Photos : Draaf Auvergne-Rhône-Alpes

DRAAF
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes

Siège à Lempdes | Clermont-Ferrand
Site de Marmilhat
16B rue Aimé Rudel
63370 LEMPDES

Site de Lyon
Cité administrative d'État
Batiment B - 165 rue Garibaldi
69003 LYON

250 agents répartis dans 7 services

Nos lieux de travail :

Siège à Lempdes | Marmilhat - Clermont Ferrand
Site de Lyon Part-Dieu | Cité administrative
Service FranceAgriMer | Lyon Part-Dieu- Immeuble Le Britannia

Antennes à Valence, Chambéry, Romans, Lyon-Saint Exupéry

Directeur de publication : Michel SINOIR
Coordination : Paulette POILANE
Rédaction : Les services de la DRAAF
Composition : Carole GUILLAIN | Mission communication
Photos de couverture : Claudie JACQUET et Carole GUILLAIN/Draaf Auvergne-Rhône-Alpes

53 600 EXPLOITATIONS

54 % spécialisées en productions animales

3 MILLIONS HA de SAU

11 % de la SAU nationale

101 800 actifs permanents

ENSEIGNEMENT

24 200 élèves

3 500 apprentis

120 établissements

FORÊT BOIS

36 % TAUX BOISEMENT

1,9 MILLION M3 volume scié

5,2 MILLIONS M3 volume récolté commercialisé

FILIÈRE QUALITÉ

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

5 380 PRODUCTEURS

8 % de la SAU régionale

13 % de la SAU BIO nationale

77 AOP

59 IGP

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'AGRICULTURE D'AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN • QUELQUES • CHIFFRES

BOVINS

2,6 MILLIONS

26 % des exports nationaux de bovins maigres

147 600 TONNES de viande

10 % du tonnage national

LAIT DE VACHE

11 % de la production nationale

VIANDE OVINE

12 % du tonnage national

LAIT DE CHÈVRE

14 % de la production nationale

VIN

1,9 MILLION HL de vendange

ABRICOT 52 %

CERISE 32 %

NOIX 44 %

CHÂTAIGNE 38 %

Part dans les surfaces nationales

INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

10 MD€ de chiffre d'affaires

1 950 entreprises régionales

2 580 établissements

41 300 salariés

REVENU MOYEN D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE (MOYENNE OU GRANDE)

28 500 € résultat courant avant impôts

BRANCHE AGRICULTURE

7 MD€ de ressources

dont **1,1 MD€** de subventions

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes
Agreste - Mémento de la statistique agricole - Édition 2018